

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 18 MAI 2015 A 19H00

Étaient présents les conseillers :

- ROUX Frédéric, CARTAGENA Marie-Claire, MONGE Armand, DUVILLARD Fabienne, PIZZA Muriel, SOLSONA Marie-José, CHARRAS André, Mercédès GAMBUS, HENNET Geneviève, ROCCHI Jean-Pierre, VANHAUWAERT Michel

- Absents : DAUMIN Patrick qui a donné procuration à VANHAUWAERT Michel, PIEL Martine (pas de procuration), BONNET Ludovic qui a donné procuration à ROUX Frédéric, GROSJEAN Florence qui a donné procuration à CARTAGENA Marie-Claire,
Secrétaire de séance : Muriel PIZZA

Monsieur le Maire indique que le quorum est atteint (x10) en début de séance.

Il fait part d'un courrier cosigné par le maire de Buis et par le président de Mémoire Résistance HB relatif à l'hommage qui sera rendu à 14 personnes juives arrêtées le 21 mai 1944 à Buis.

Monsieur Michel Vanhauwaert, conseiller municipal, arrive avant le démarrage du premier point de l'ordre du jour.

Point n°1 : CONTRATS AIDES

Suite au prochain départ de Madame Monique Acquart au 01/06/2015, agent titulaire de l'agence postale communale, Monsieur le Maire indique qu'il y a lieu de recruter du personnel pour la remplacer.

Il précise qu'il y aurait lieu de procéder à deux embauches à 80 % (28h/semaine) à raison:

- d'un poste pour l'agence postale et le point info tourisme avec un samedi/2 après-midi en période estivale ;
- d'un second poste pour le renfort au secrétariat (archivage administratif et accueil du public) ainsi qu'à l'agence postale et au point info tourisme avec un samedi/2 l'après-midi en période estivale ;

Ces embauches se feront au titre de contrats aidés d'un an, avec une aide de l'état de 75% sur une durée hebdo de 22H renouvelable 1an.

Il présente les deux agents : il s'agit de Madame Audrey Verdier qui vit à Buis les Baronnies et de Madame Marie-Thérèse Roche qui vient de La Rochette du Buis et qui va s'installer en juillet à Mollans au dessus de la mairie en remplacement de Madame Carmen Lerena.

Le coût global annuel réel communal pour la 1ère année reviendra à 16 000€ pour les 2 contrats au lieu de 33 000€.

Monsieur le Maire demande au conseil de valider ces 2 contrats aidés. A l'unanimité, le conseil les approuve.

Point n°2 : DICRIM (document d'information communal sur les risques majeurs)

Madame Muriel Pizza indique que ce document fait suite au plan communal de sauvegarde et que la commune étant exposée à de nombreux risques majeurs naturels tels que : inondation, sismicité, mouvement de terrain, incendie, il y a lieu d'établir un document d'informations sur ces risques encourus par la commune. Celui-ci reprend les données (notamment cartographiques) transmises par la Préfecture de la Drôme et informe les habitants de la commune sur : les risques naturels majeurs encourus, les mesures de prévention, de protection, de sauvegarde et d'alerte qui sont mises en œuvre, les consignes de sécurité individuelles à respecter.

Elle précise que celui-ci doit être consultable à la mairie.

Il faudra prévoir une réunion du conseil pour organiser le déroulement des actions à mettre en place en cas de crise.

Monsieur le Maire informe le conseil que le porte-voix a été commandé et qu'il faudra voir avec les mairies de Pierrelongue et de la Penne pour passer une commande groupée de couvertures de survie.

Il y aura lieu d'indiquer à la préfecture le lieu de stockage du matériel d'urgence, de le consigner dans le plan communal de sauvegarde.

A l'unanimité, le DICRIM est approuvé par le conseil municipal.

Point n°3: PRESCRIPTION REVISION DU PLU

Suite à l'annulation du PLU en mars 2013, Monsieur le Maire indique que le Plan d'Occupation des Sols (ancien document d'urbanisme) est actuellement applicable. Il précise que ce document ne répond plus aux attentes de la commune tant au niveau de l'instruction des autorisations d'urbanisme que de la prise en compte de l'environnement et du fonctionnement urbain et économique de la commune et que par conséquent il y aurait lieu de le remplacer par un nouveau PLU qui serait porteur d'un projet urbain adapté aux enjeux de la commune tout en étant en cohérence avec une politique nationale pour une meilleure gestion du développement durable.

L'objectif de ce document d'urbanisme est d'éviter le mitage et de préserver les zones agricoles existantes.

Madame Gambus demande comment va s'organiser le travail sur le PLU ? Monsieur le Maire lui répond qu'il souhaite en plus des réunions formelles et réglementaires réunir la commission urbanisme et le conseil municipal aussi souvent que possible au fur et à mesure de l'avancement de son étude.

Madame Gambus propose au prochain conseil de présenter l'avancée du dossier sur le SCOT intercommunal, par rapport à la commission Environnement dont elle fait partie à la COPAVO.

Après délibération et à l'unanimité, le conseil adopte la prescription de révision du PLU.

Point n°4 : MODIFICATION COMPOSITION D'UNE COMMISSION COMMUNALE

Monsieur le Maire indique qu'en vue de la révision du PLU, dans un souci de transparence et dans le cadre de la préservation des terrains agricoles et viticoles de la commune, il y aurait lieu de modifier la composition de la commission URBANISME par le rajout d'un membre agriculteur qui possède la connaissance agricole et viticole du territoire. Il propose de désigner Monsieur André Charras comme membre supplémentaire afin qu'il conseille la commission dans ce domaine.

Il propose au conseil de voter à bulletin secret ou à main levée, celui-ci décide d'adopter cette modification à main levée. A l'unanimité Monsieur André Charras fait partie de la commission d'urbanisme et il confirme qu'il accepte cette nouvelle fonction.

Au sujet des commissions, Madame Gambus indique qu'elle souhaiterait intégrer une commission notamment au titre des dispositions de l'article L.2122-22 du code général des collectivités territoriales qui stipule que les commissions que forme le conseil municipal doivent respecter le principe de représentation proportionnelle de l'ensemble du conseil et que toutes les tendances représentées aient au moins un membre dans chaque commission municipale afin de permettre l'expression pluraliste de tous les élus du conseil municipal.

Monsieur le Maire lui rappelle :

- qu'il avait demandé au début de son mandat à tous les membres du conseil de participer à des commissions,
- qu'elle avait refusé (conseil municipal du 11/04/2014) et que par la suite elle avait accepté d'être membre des commissions Agriculture-Environnement et Tourisme-Marché (conseil municipal du 28/05/2014),
- que tous les conseillers sont actuellement membres de commissions,

Il lui indique de faire sa demande par courrier et l'informe qu'après étude de celle-ci il pourra la présenter au prochain conseil.

Point n°5 : CONVENTION GROUPEMENT ACHAT SDED

Monsieur le Maire indique qu'en vue de la mise en concurrence au 01/01/2016 pour les tarifs d'électricité, le SDED se propose de répondre pour le compte des communes adhérentes ayant passé convention avec le syndicat aux besoins des communes en matière d'électricité et de procéder à toutes les démarches nécessaires pour mutualiser les achats et obtenir de meilleurs prix.

Il y aura lieu d'adhérer au groupement de commandes pour l'achat d'électricité et d'accepter le projet de convention de ce groupement de commandes et d'en autoriser sa signature ainsi que tous les documents afférents.

A l'unanimité, le conseil accepte la proposition du SDED.

Point N° 6 : ADMISSION EN NON VALEUR

Monsieur le Maire informe l'assemblée d'un courrier de la Trésorerie de Buis les Baronnies qui demande à la commune d'admettre en non valeur la somme de 1670,10€ correspondant au montant de la dette d'une administrée du village envers la commune suite à une décision du Tribunal de Grande Instance de Valence.

Il demande au conseil de se prononcer. Le conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte l'admission en

non valeur de la somme de 1670,10€.

QUESTIONS DIVERSES

Modifications des commissions intercommunales de la COPAVO

Suite à l'élection de Monsieur Jean-Pierre Larguier, nouveau président de la COPAVO, en raison du départ de Monsieur Pierre Meffre, il y a lieu de revoir la composition des commissions intercommunales.

Monsieur le Maire énumère la liste des commissions. Il informe le conseil qu'il va présider la commission des Finances et qu'il cède la présidence de la commission Développement Economique à Monsieur Jean-François Périlhou, Maire de Vaison.

Il propose au conseil de représenter la commune notamment pour les commissions suivantes : Petite Enfance, Sécurité, Services Urbains. Il indique aussi qu'il ne sera plus à l'Aménagement du Territoire.

Madame Marie-Claire Cartagena est intéressée par les Services Urbains.

Container jaune pour tri sélectif (emballages)

Monsieur Armand Monge indique qu'il faudrait voir avec la COPAVO pour déplacer un container jaune situé au quartier du Piélard dans la rue des Aires pour renforcer ce point.

Benne à gravats

Monsieur le Maire informe le conseil qu'une benne à gravats sera prochainement mise à disposition par la COPAVO à la mini déchetterie de Mollans.

Surpresseur Garrigue

Monsieur le Maire indique qu'il a reçu un devis pour changer la tuyauterie défectueuse de ce surpresseur.

Affaire Lubrano

Monsieur le Maire informe le conseil que les poursuites à l'encontre de la commune pour les terrains de Monsieur Lubrano sont en passe d'être annulées, en effet des pourparlers entre les 2 parties sont en cours. La somme réclamée par la partie adverse devrait tomber sous conditions négociées.

Parking de Veaux (Toulourenc)

Le parking est en cours d'élaboration côté Mollans (épareuse passée, entrées matérialisées, nivellement du terrain réalisés par le centre technique départemental de Buis les Baronnies). Monsieur le Maire indique que dès que le parking sera prêt à être utilisé, la gendarmerie sera prévenue pour mettre en place les verbalisations pour les personnes ne respectant pas les consignes du site en matière de stationnement.

Fin de séance 20H30